

APPROBATION DE VLS TRAVAUX D'ACHEVEMENT de l'ECOLE JOINVILLE

M. le MAIRE. - Les 5.000.000 de francs C.F.A. qui constituaient le montant de la première tranche sont absorbés par les travaux qui à l'heure actuelle sont terminés.

J'ai fait des appels d'offres pour achever la construction de l'Ecole; coût 45.425.000 francs C.F.A.. Une seule entreprise a soumissionné; aucune autre Société ne voulant prendre la responsabilité d'un travail déjà commencé par les Entreprises Métropolitaines. La surveillance des travaux sera assurée par un représentant de l'architecte conseil - le Directeur des Travaux de la Commune et un Ingénieur des Travaux Publics désigné par Monsieur GERNEAU. D'ailleurs sur ce point les engagements du cahier des charges sont formels.

M. COUILLOUX. - Combien de classes aurons-nous dans ce nouveau Joinville et combien de logements?

M. le MAIRE. - 16, au lieu de 27. Le plan primitif a été modifié sans consultation du Conseil Municipal et l'étage prévu a été supprimé. Huit cents élèves seulement au lieu de mille trois cent trouveront place dans la nouvelle école. Le Ministre nous demande de prévoir la construction d'une nouvelle école pour absorber le supplément.

M. COUILLOUX. - Cette avance est faite sur quel fonds, Monsieur le Maire?

M. le MAIRE. - Elle est faite par le FIDOM. Les 45.425.000 Frs sont nets, la Municipalité n'aura aucune participation à payer.

M. COUILLOUX. - L'indemnité de logement sera supprimée, Monsieur le Maire?

M. le MAIRE. - Je ne puis répondre affirmativement. La loi prévoit dans l'Ecole, le logement de la Directrice. Je ne crois pas que nous puissions obliger quatre institutrices à occuper les logements que l'architecte départemental a prévu en supprimant neuf classes préalablement acceptées. C'est pourquoi je déplore que sans consultation le plan primitif ait été mutilé.

Je mets aux voix l'approbation du marché passé avec les Entreprises Métropolitaines et Coloniales pour l'achèvement de l'Ecole Joinville. Montant des travaux: 45.425.000 Francs C.F.A.

Adopté à l'unanimité.